

Nîmes, le 8 Décembre 2021

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION MERCREDI 8 DECEMBRE 2021

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
202733	BOULAHYA	WASSIM	ADMIS
202734	CHKOUBI	MOHAMMED	ADMIS
202729	DUCLAUX	JEAN-CLAUDE	ADMIS
202730	FERNANDEZ	FRANCOISE	ADMIS
202728	HESSE	TRYCIA	ADMIS
202727	LASNIER	ADRIAN	ADMIS

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

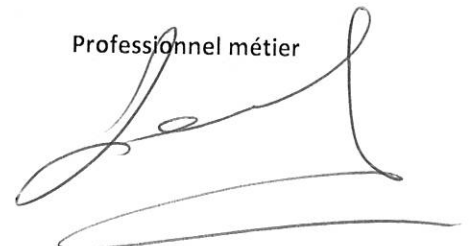
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an suivant la date de publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 9 décembre 2021

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
195511	ARBOUHI	RADOUAN	NON ADMIS
202325	AUJOULAT	PEGGY	ADMIS
202305	BADES BEDOT	CORINNE	ADMIS
196650	BONA	JULIEN	ADMIS
199601	DEROCLES	OCEANE	ADMIS
203556	MAAMAR	MATHIEU	ADMIS

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an suivant la date de publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité.

Président de jury



Professionnel métier

Professionnel de la route



Nîmes, le 10 Décembre 2021

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

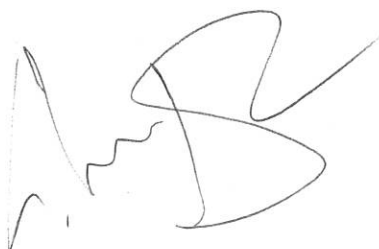
Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
206091	NOEL	FRANCOIS	ADMIS
0000185838TE1	BOUROUF	SABRY	ADMIS
202735	RAMBAL	LAURENT	NON ADMIS
0000106981TE1	ROUX	GUYLAINE	ADMIS
202732	SARDINOUX	FABRICE	ADMIS
201528	DE WITTE	MARY	ADMIS

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an suivant la date de publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 10 Décembre 2021

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
203243	MAURIN	STEPHAN	ADMIS
195874	MONARD	NICOLAS	ADMIS
194320	TORIBIO	CHRISTOPHE	ADMIS

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an suivant la date de publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route

